

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Verstraeten-Martin demeurant Rue Alphonse Collin 4 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé Avenue de l'Eglantine à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°327B, 330B.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale quatre façades avec piscine et terrasse attenantes, et présente les caractéristiques suivantes :

Considérant que le projet est en écart aux prescriptions urbanistiques concernant les points suivants :

- 25/02 PUR - Prescriptions urbanistiques "4.2.2 - Zone de volume secondaire > Cette zone s'étend à l'arrière du volume principale ; elle a une profondeur de 3 mètres. Elle est destinée à la construction de volumes d'un seul niveau". ; Le projet prévoit la construction de deux volumes secondaires pourvus de toitures plates dont un des volumes est situé en façade avant. Le volume situé à l'arrière a une profondeur de 4,34 mètres ;
- 96/17 L - Prescriptions urbanistiques "8.1 Les élévations sont exécutées : - soit en pierre de calcaire tendre - soit en briques de parement rugueuses de teinte foncée à dominante brune - soit en briques badigeonnées de blanc (...) " ; Le projet prévoit un parement en briques de ton rouge-orangé ;
- 96/17 L - Prescriptions urbanistiques "8.2 Les couvertures de toitures et de lucarnes seront exécutées : - soit en ardoises de teinte gris foncé - soit en tuiles de teinte brune ou rouge" ; La toiture du volume principal est revêtue de tuiles plates de ton gris foncé/noir ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31 juillet 2026 au 31 août 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 17 juillet 2026